

Créteil, le 09 février 2021

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente le huit février, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 02 février 2021 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent.

Etaient présents :

M. CATHALA, maire,
M. PELISSOLO, **Mme BOULARD**, **M. PLACE**, **Mme GARRIGOU-GAUCHERAND**, **M. ELHARRAR**, **Mme SIMON-DECK**, **M. MAIZ**, **Mme SOL**, **M. DUKAN**, **Mme VORCHIN**, **M. URGIN**, **Mme TORGEMEN**, **M. PESSAQUE**, **Mme VALLIER**, **M. MBOUMBA**, **Mme DIALLO**, **M. LE GUILLOU**, **Mme ADNANE**, **M. HELIN**, **Mme HACHMI**, adjoints au maire,
M. DUFEU, **M. WANNIN**, **Mme CAMARA**, **Mme HENON**, **Mme MELIGNE**, **Mme ANAMBA-ONANA**, **Mme SALVIA**, **M. SASPORTAS**, **M. TEISSEDRE**, **Mme DIASSE**, **M. BRAUD**, **M. ESOR**, **Mme CHRISTON**, **M. TOLEDANO**, **M. TAHRI**, **Mme MORVAN**, **Mme RUPAIRE**, **M. BIEN**, **M. HENRY**, **Mme MATTEI**, **Mme GARCIA**, **Mme RABA**, **M. HEBBRECHT**, **M. DING**, **Mme DUPUIS**, **M. KERISIT**, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Absents excusés : **Mme PERREAU**, **M. MULUMBA** ;

Mandats :

Mme DEPRez (pouvoir à **M. DUFEU**),
Mme ANGLES (pouvoir à **M. LE GUILLOU**),
M. BETOUCHE (pouvoir à **M. HEBBRECHT**),
Mme LÔ (pouvoir à **Mme DUPUIS**).

Secrétaire de Séance : **Madame GARRIGOU-GAUCHERAND**

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité et donne communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 30 novembre 2020 au 31 janvier 2021, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES A LA SÉANCE :

D2021-1-1-1 Présentation du rapport égalité femmes-hommes.

Rapporteur : Madame MATTEI

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2021-1-1-2 Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Les membres du conseil municipal, après en avoir débattu, prennent acte de ces orientations budgétaires et adoptent à l'unanimité le rapport.

D2021-1-1-3 Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Les membres du conseil municipal, après en avoir débattu, prennent acte de ces orientations budgétaires et adoptent à l'unanimité le rapport.

D2021-1-1-4-1 Inclusion numérique - Expérimentation du pass numérique à Créteil: Adoption de la convention type de participation au déploiement expérimental du dispositif "Pass numérique" avec la Métropole du Grand Paris.

Rapporteur : Madame HACHMI

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-4-2 Inclusion numérique - Expérimentation du pass numérique à Créteil: Adoption de la convention type de participation au déploiement du dispositif "Pass numérique" avec les partenaires locaux.

Rapporteur : Madame HACHMI

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-5-1 Exonérations exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 suite au deuxième confinement de 2020 : Adoption d'une exonération - abonnements au Centre Marie-Thérèse Eyquem.

Rapporteur : Monsieur MAIZ

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-5-2 Exonérations exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 suite au deuxième confinement de 2020 : Adoption de franchises de loyers et de charges.

Rapporteur : Monsieur MAIZ

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-5-3 Exonérations exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 suite au deuxième confinement de 2020 : Adoption d'une exonération de droits de voirie et de stationnement.

Rapporteur : Monsieur MAIZ

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-6-1 Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppression et créations d'emplois.

Rapporteur : Madame TORGEMEN

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-6-2 Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppression du poste de directeur général adjoint chargé de la communication externe, des relations publiques et du Cabinet et création d'un poste de collaborateur de cabinet.

Rapporteur : Madame TORGEMEN

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-7 Création de cavurnes et vente par anticipation de concessions au cimetière.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-1-8 Adoption d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines 2021-2026 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Rapporteur : Madame TORGEMEN

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-3-1 Dénomination Aire de Jeux du Colombier.

Rapporteur : Monsieur MBOUMBA

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-3-2 Actualisation de la charte de fonctionnement des Conseils de quartier.

Rapporteur : Monsieur PLACE

Adoptée à l'unanimité.

D2021-1-3-3 Désignation de deux représentants du conseil municipal au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Rapporteur : Monsieur CATHALA

Le groupe Les Républicains s'abstient. Adoptée à l'unanimité des votants.

D2021-1-3-4 Vœu en faveur de l'aide à domicile.

Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante-sept le huit février deux-mille-vingt-et-un.

Le Maire



Laurent CATHALA